


**Séance  
ordinaire du  
conseil  
municipal**

**9 septembre 2024**



**Ouverture de la  
séance**



**Prélude à la  
séance**

An open book with a white text box overlaid on it. The text box contains the text "Adoption de l'ordre du jour". The book is open, showing several pages. The text is in a bold, black, sans-serif font. The background is a blurred image of the book's pages and cover.

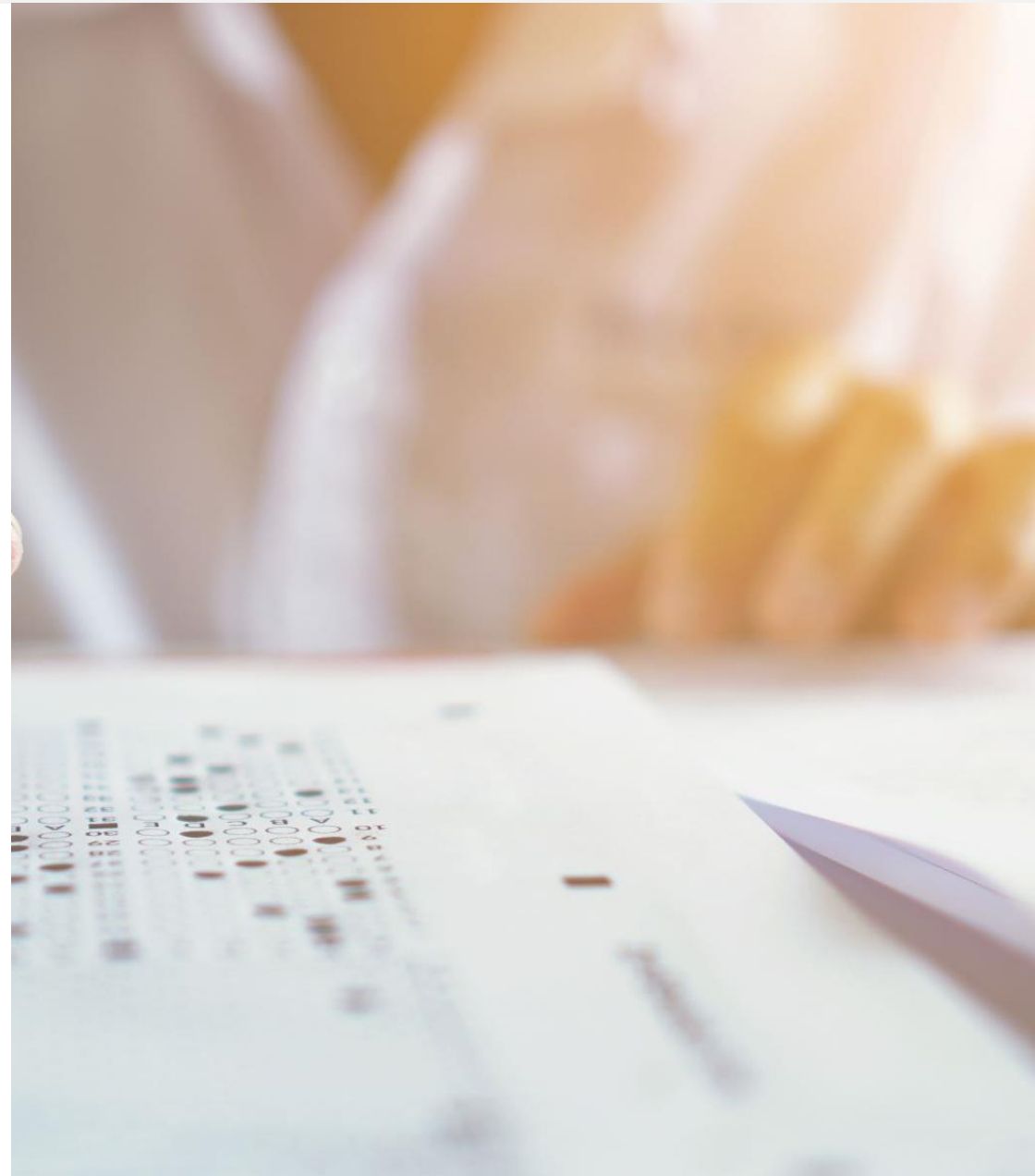
# Adoption de l'ordre du jour



**Suivi des questions  
posées à la dernière  
assemblée**

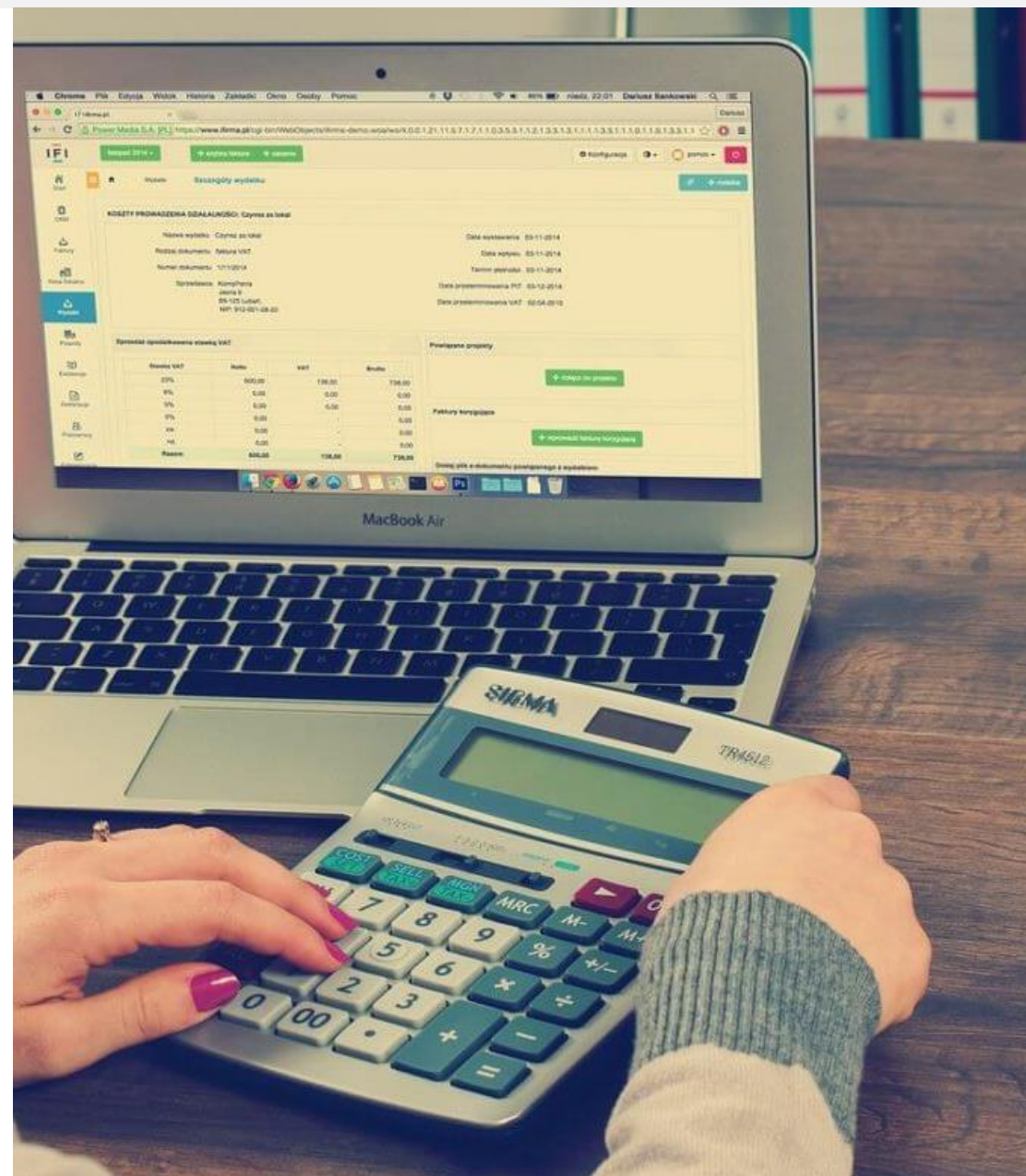
## 4.1 Adoption du procès-verbal

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août dernier.



## 5.1 Factures payées et factures à payer

Il est proposé d'accepter la liste des factures payées ainsi que la liste des factures à payées au 31 août 2024.



## 5.2 Dépôt du rapport de dépenses au 31 août 2024

Le rapport des dépenses au 31 août 2024 est déposé au conseil.

Revenus	2023	2024	% 2024 vs 2023
Mutations	93	140	151%
Permis	187	51	27%

\*Source: Évimbec

## 5.2 Suite



Montant au budget 2024	525 000,00 \$
	Total mensuel
Décembre	
Novembre	
Octobre	
Septembre	
Août	
Juillet	160 909,50 \$
Juin	161 194,69 \$
Mai	294 223,08 \$
Avril	91 392,92 \$
Mars	99 464,00 \$
Février	73 371,50 \$
Janvier	8 156,50 \$
Grand Total	888 712,19 \$
Surplus pour l'année 2024	363 712,19 \$

## 5.3 Demande aide financière pour le projet de construction d'une nouvelle bibliothèque

### **IL EST PROPOSÉ :**

- De déposer une demande d'aide financière de 750 000 \$ dans cadre du Programme d'aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications pour la réalisation du projet de construction d'une nouvelle bibliothèque ;
- D'autoriser madame Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière à signer toute documentation officielle, incluant la convention d'aide financière ;
- D'assumer une part estimée à un minimum de 951 000 \$ dans la réalisation du projet ;
- D'assumer le financement ou d'en trouver une source, le cas échéant, pour l'ensemble des coûts non admissibles, incluant tout dépassement des coûts éventuels.

## 5.4 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Convention d'aide financière

### **IL EST PROPOSÉ :**

- Que le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée ;
- Que madame Anne-Claire Robert, directrice générale soit dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

## 5.5 Exemption de paiement de compensation, règlement 361-2014 et 336-13

### **IL EST PROPOSÉ :**

- D'exempter les matricules 5677-60-9089, 5677-61-5306, 5679-87-0716 et 5679-95-9582 du paiement de la compensation imposée par le règlement 361-2014.

## 5.6 Adoption de la Politique de prévention, de prise en charge du harcèlement, de violence et d'incivilité au travail

### **IL EST PROPOSÉ :**

- Que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs abroge la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail adoptée le 11 février 2019 en vertu de la résolution numéro 6615-02-19 ;
- Que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs adopte la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail.

## 5.7 Achat d'un véhicule électrique usagé

### **IL EST PROPOSÉ :**

- De procéder à l'acquisition d'un véhicule électrique usagé pour un budget de 25 000 \$ taxes incluses ;
- Que l'achat du véhicule soit financé par le fonds de roulement sur une période d'amortissement de 5 ans ;
- Que madame Anne-Claire Robert, directrice générale soit autorisée à signer tous les documents pour l'acquisition du véhicule ;
- Que madame Anne-Claire Robert, directrice générale ou monsieur Luc Saint-Gelais, coordonnateur aux travaux publics soient autorisés à signer tous les documents nécessaires auprès de la Société de l'Assurance automobile du Québec (SAAQ) pour effectuer le transfert des immatriculations.

## 5.8 Projet IA et résilience des villes

### **IL EST PROPOSÉ :**

- De procéder au paiement de la contribution de 856 \$ ;
- D'autoriser madame Anne-Claire Robert, directrice générale à signer la lettre d'intention pour confirmer la participation de la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs au projet « L'intelligence artificielle au service de la résilience des villes du Québec ».

## 6.1 Achat d'un ponceau pour le chemin des Merisiers

### **IL EST PROPOSÉ :**

- D'acheter le ponceau chez Boisclair au coût de 60 200,91 \$.

## 6.2 Entente avec un promoteur pour le chemin des Potentilles

### **IL EST PROPOSÉ :**

- D'autoriser madame Anne-Claire Robert, directrice générale et madame Catherine Hamé, mairesse à signer l'entente promoteur conformément au règlement numéro 337-4-2024.

## 6.3 Pavage de la portion du chemin des potentilles appartenant à la Municipalité

### **IL EST PROPOSÉ :**

- D'accorder un contrat pour de travaux de préparation et de pavage de la chaussée pour 165 mètres linéaires à McLayer Inc. ;
- Que madame Anne-Claire Robert, directrice générale obtienne la signature des documents nécessaires avant d'attribution du contrat ;
- Que les travaux soient financés au moyen d'un règlement d'emprunt conditionnellement à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ou, si la procédure ne peut être complétée dans les délais, par le fonds de roulement sur une période d'amortissement de 10 ans.

## 6.4 Demande volet redressement et amélioration du PAVL 2021-2025 pour le chemin des Pinsons

### **IL EST PROPOSÉ :**

- D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière, de confirmer l'engagement de la Municipalité à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité Durable.

## 7.1 Programmations de cours - Entente intermunicipale des municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut

### **IL EST PROPOSÉ :**

- D'inclure la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard à l'entente intermunicipale ;
- Que les termes et conditions de l'entente soient respectés par la Municipalité adhérente ;
- Que la fin de l'addenda soit la même que la fin du protocole d'entente ;
- Que madame Anne-Claire Robert, directrice générale et madame Catherine Hamé, mairesse soient autorisées à signer tous les documents pour réaliser la présente.

## 7.2 Soutien à l'excellence sportive pour la jeunesse - Maxandre Choquette

### **IL EST PROPOSÉ :**

- De lui remettre une bourse de 300 \$ pour sa participation à une compétition internationale de ski alpin.

## 8.1 Adoption du règlement SQ-2023-01 modifiant le règlement SQ-2023

### **IL EST PROPOSÉ :**

- D'adopter le règlement SQ-2023-01 modifiant le règlement SQ-2023 sur la circulation, le stationnement, la paix, le bon ordre et les panneaux d'arrêt.

## 8.2 Demande d'approbation toponyme « Chemin des Saules » auprès de la Commission de toponymie

### **IL EST PROPOSÉ :**

- De présenter une demande d'officialisation auprès de la Commission de toponymie du Québec afin de désigner le lot 1 920 952 et son prolongement comme étant le chemin des Saules.

## 8.3 Nomination au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

### **IL EST PROPOSÉ :**

- De nommer monsieur André Gélinas au poste numéro 6 du CCU.

## 9.1 Adoption du règlement numéro 218-2024 concernant la prévention des incendies

### **IL EST PROPOSÉ :**

- D'adopter le règlement numéro 218-2024 concernant la prévention des incendies.

## 10.1 Engagement pour la protection et l'amélioration de la qualité de l'eau du bassin versant de la Rivière-du-Nord

### **IL EST PROPOSÉ :**

- D'appuyer la démarche d'élaboration d'un plan d'action afin d'assurer une meilleure qualité de l'eau du bassin versant de la Rivière-du-Nord pour les générations actuelles et futures.

# 11. Divers

## 12. Correspondance

La correspondance est déposée au conseil.

# 13. Période de questions

Tout membre du public présent désirant poser une question doit :

1. S'identifier au préalable;
2. S'adresser au président de la séance;
3. S'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux. **Aucun propos diffamatoire contre un employé municipal ou un élu ne sera toléré;**
4. Cette période est d'une durée **maximale** de **trente minutes**, mais peut prendre fin prématurément s'il n'y a plus de question adressée au conseil;
5. Chaque intervenant bénéficie d'une période de **cinq minutes maximum** pour poser **une** question et **une** sous question, après quoi, le président de la séance peut mettre fin à l'intervention;
6. Seules les questions de **nature publique** seront permises, par opposition à celles **d'intérêt privé** ne concernant pas les affaires de la Municipalité.

## 14. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée.